

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI ET Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2012
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
ACTIF					
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	AC1	33 274	35 918	-2 644	-7%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	AC2	66 021	33 986	32 035	94%
Créances sur la clientèle	AC3	993 315	819 133(*)	174 183	21%
Portefeuille-titres commercial	AC4	21 400	6 889	14 511	211%
Portefeuille d'investissement	AC5	41 986	33 915	8 071	24%
Valeurs immobilisées	AC6	21 139	18 789	2 350	13%
Autres actifs	AC7	28 261	27 155(*)	1 106	4%
TOTAL ACTIF		1 205 395	975 066	230 329	24%
PASSIF					
Banque centrale et CCP	PA1	41 594	91 000	-49 407	-54%
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	PA2	45 181	32 491(*)	12 690	39%
Dépôt & avoirs de la clientèle	PA3	784 896	608 127(*)	176 769	29%
Emprunts & ressources spéciales	PA4	125 233	62 306(*)	62 927	101%
Autres passifs	PA5	40 687	16 281(*)	24 406	150%
TOTAL PASSIF		1 037 590	810 205	227 386	28%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		100 000	100 000	0	0%
Réserves		60 515	61 105	-590	-1%
Autres capitaux propres		3 754	3 712	42	1%
Résultats reportés		133	21	112	531%
Résultat de la période		3 403	23	3 380	ns
TOTAL CAPITAUX PROPRES	CP1	167 804	164 861	2 943	2%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 205 395	975 066	230 329	24%

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

ETAT DES ENGAGEMENTS H BILAN

au 31 décembre 2012

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	14	111 576	91 314
Crédits documentaires		78 104	52 453
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		189 680	143 767
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	15	29 850	11 102
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	15	142	142
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		30 168	11 420
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie F.OCEOR de remboursement de crédit			1 490
Garantie Etat et SOTUGAR		5 792	7121
Autres Garanties			599
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	16	5 792	9 210

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	Fin Decembre 2012	Fin Decembre 2011	Variation
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	17	57 328	45 743	11 585
Commissions	18	10 288	5 985	4 303
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	3 306	2 312	994
Revenus du portefeuille d'investissement	20	4 565	9 282	-4 717
Total produits d'exploitation bancaire		75 487	63 322	12 165
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	21	-35 651	-28 204	-7 447
Commissions encourues	22	-469	-262	-207
Total charges d'exploitation bancaire		-36 120	-28 466	-7 654
PRODUIT NET BANCAIRE		39 367	34 856	4 511
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	23	-9 085	-14 679	5 594
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	758	-910	1 668
Autres produits d'exploitation	25	1 110	1 185	-75
Frais de personnel	26	-17 882	-13 700	-4 182
Charges générales d'exploitation	27	-8 695	-5 439	-3 256
Dotations aux amortissements sur immobilisations	28	-2 125	-1 773	-352
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 448	-460	3 908
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40	553	-513
RESULTAT AVANT IMPOTS		3 488	93	3 395
Impôt sur les bénéfices		-85	-70	-15
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 403	23	3 380

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012****(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		73 274	50 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-46 441	-39 419
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-178 537	-77 953
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		161 855	10 437
Titres de placement		3 561	5 267
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-15 775	-13 102
Autres flux de trésorerie		9 327	-5 409
Impôt sur les sociétés			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		7 264	-69 223
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille		4 915	3 822
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-18 253	-4 424
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 358	-3 233
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-17 696	-3 835
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		67 854	-55 156
Augmentation/diminution ressources spéciales		-3 342	-5 227
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		64 512	-60 383
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au		54 080	-133 441
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-58 863	74 578
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	29	-4 782	-58 863

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues) :

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2012 s'élèvent à 5 377 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2012 totalisent le montant de 1 377 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change

interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2012.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été effectuée dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2011 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

3.7 Comptabilisation de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à la retraite

Etant précisé par l'article 53 (nouveau) de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers que tout employé perçoit, lors de son départ en retraite ou en retraite anticipée, une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises, et en application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 14, relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite est désormais prise en compte à compter de l'exercice clôturé au 31 Décembre 2012.

La provision comptabilisée correspond à la meilleure estimation de la valeur actuelle des droits acquis par les employés de la banque en terme d'indemnités auxquelles ils seront en mesure de prétendre à l'occasion de leur départ à la retraite. Ainsi, la provision résulte d'un calcul actuariel qui prend en considération les risques de mortalité, l'évolution prévisionnelle du niveau des salaires ainsi que le taux d'actualisation financière.

Le montant ainsi provisionné est constitué de la dotation relative à l'exercice 2012 telle qu'elle ressort des calculs mentionnés ci-haut, majorée de la première tranche du montant global de la provision qui aurait du être constituée jusqu'au 31/12/2011. A ce titre, il est précisé que le reliquat du montant de la provision au 31/12/2011 sera doté à parts égales, respectivement en 2013, 2014, 2015 et 2016.

Ainsi, les dotations aux provisions constituées en 2012 au titre des engagements de la banque en terme d'indemnités de départ à la retraite, totalisent le montant de 1 430 mDT.

3.8 Reclassements au niveau de certains postes du bilan

Dans l'objectif d'améliorer la présentation de la situation financière de la banque et de se conformer aux dispositions de la norme comptable sectorielle 21 (NCT 21), des reclassements ont été opérés au niveau de certains postes du bilan :

	Notes	31/12/2011 avant reclassements	Reclass. 1	Reclass. 2	Reclass. 3	31/12/2011 après reclassements
ACTIF						
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	AC1	35 918				35 918
Créances sur les établissements bancaires & financiers	AC2	33 267				33 267
Créances sur la clientèle	AC3	810 676	8 457			819 133
Portefeuille-titres commercial	AC4	6 889				6 889
Portefeuille d'investissement	AC5	33 915				33 915
Valeurs immobilisées	AC6	18 789				18 789
Autres actifs	AC7	34 137		-6 983		27 155
TOTAL ACTIF		973 592	8 457	-6 983	0	975 066

PASSIF						
Banque centrale et CCP	PA1	91 000				91 000
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	PA2	27 993			4 498	32 491
Dépôt & avoirs de la clientèle	PA3	599 670	8 457			608 127
Emprunts & ressources spéciales	PA4	66 804			-4 498	62 306
Autres passifs	PA5	23 264		-6 983		16 281
TOTAL PASSIF		808 731	8 457	-6 983	0	810 205
CAPITAUX PROPRES						
Capital		100 000				100 000
Réserves		61 105				61 105
Autres capitaux propres		3 712				3 712
Résultats reportés		21				21
Résultat de la période		23				23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	CP	164 861	0	0	0	164 861
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		973 592	8 457	-6 983	0	975 066

Reclassement 1

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des avances sur placements de la clientèle de la rubrique PA3 à la rubrique AC3 pour le montant de 3 842 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

Reclassement 2

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des agios réservés sur les créances prises en charge par l'état de la rubrique PA5 à la rubrique AC7 pour le montant de 6 239 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

Reclassement 3

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des emprunts locaux interbancaires en devise de la rubrique PA4 à la rubrique PA2 pour le montant de 4 095 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIF

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2012 à 33 274 mDT contre 35 918 mDT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
- Caisses en dinars	3 858	2 762	1 096	40%
- Caisse en devises	708	961	-253	-26%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	15 948	12 067	3 881	32%
- Avoirs en devises auprès de la BCT (*)	12 760	20 128	-7 368	-37%
Total	33 274	35 918	-2 644	-7%

(*) Les avoirs en devises regroupent le compte ordinaire en devise N°4027020 pour un montant de 12 760 mDT.

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 66 021 mDT contre 33 985 mDT au 31 Décembre 2011, soit une hausse 32 036 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
- Avoir chez les Banques	12 242	7 457	4 785	64%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	18 064		18 064	
Créances sur les établissements de leasing (*)	35 715	26 528	9 187	35%
Total	66 021	33 985	32 036	94%

(*) Les crédits et les découverts accordés à l'AIL, HANNIBAL LEASE et COMPAGNIE INTERNATIONAL DE LEASING.

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2012 un solde net de 993 315 mDT contre un solde net de 819 133 mDT au 31 Décembre 2011, soit un accroissement de 174 183 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	variations	
Crédits à la clientèle non échus (*)	856 470	707 946	148 524	20.98%
- Créances impayées	122 840	118 458	4 382	3.70%
- Principal impayé	83 364	79 008	4 356	5.51%
- Intérêts impayés	20 338	21 471	-1 133	-5.28%
- Intérêts de retard & autres impayés	19 138	17 979	1 159	6.45%
- Intérêts & com. courus & non échus	5 246	4 812	434	9.02%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	129 821	94 123	35 698	37.93%
Total brut des créances sur la clientèle	1 114 376	925 339	189 038	20.43%
A déduire couverture	-121 061	-106 206	-14 855	13.99%
- Provisions individuelles	-55 776	-48 658	-7 118	14.63%
- Provisions collectives	-5 377	-4 000	-1 377	34.43%
- Agios reserves	-59 908	-53 548	-6 360	11.88%
Total net des créances sur la clientèle	993 315	819 133	174 183	21.26%

- *Crédits à la clientèle non échus*

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2012 la somme de 856 470 mDT contre 707 946 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 148 524 mDT présentant une évolution 20.98%

- *Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)*

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2012 un total de 129 821 mDT contre 94 123 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 35 698 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	127 098	91 400	35 698	39%
Comptes courants associés	2 723	2723	0	0%
Total	129 821	94 123	35 698	38%

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL, HANNIBAL LEASE et COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING)

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2012	2 011	2 012	2 011	2012	2011
Créances sur la clientèle	895 209	734 513	219 167	182 369	1 114 376	916 882
Engagement Hors Bilan	207 527	153 552	4 812	1 635	212 339	155 187
Total brut	1 102 736	888 065	223 980	184 004	1 326 716	1 072 069
Total couverture constituée (***)	-8 210	-11 020	-112 851	-95 186	-121 061	-106 206
Total net	1 094 526	877 045	111 129	88 818	1 205 655	965 863
%	91%	91%	9%	9%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4 – Portefeuille-titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 21 400 mDT à fin décembre 2012 contre 6 889 mDT à fin 2011 enregistrant une hausse de 14 511 mDT détaillée comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Obligations	4 069	69	4 000	5797%
Bons de trésor & intérêts rattachés	10 331	6 820	3 511	51%
Titres de transaction SICAV	7 000	0	7 000	
Total	21 400	6 889	14 511	211%

Note 5 – Portefeuille-titres d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2012 à 41 986 mDT contre 33 915 mDT à fin 2011, soit une augmentation nette de 8 071 mDT ;

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2011	40 888
(+) Participations libérées au titre de l'année 2012(*)	11 323
(-) Cessions de participations	-4
Recasement obligations BNA	-4 000
Total brut des participations libérées DEC.2012	48 207
A déduire : Couverture constitués DEC.2012	-6 221
(-) Provisions constituées au DEC.2012	-5 704
(-) Produits différés constitués DEC.2012	-517
Valeur nette des participations DEC.2012	41 986

(*) Correspond à concurrence de 11 250 mDT à l'acquisition d'actions AIL.

Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2012 s'élève à 21 139 mDT contre 18 789 mDT au 31 Décembre 2011, soit une augmentation de 2 350 mDT.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Valeurs Brutes des Immobilisations	35 758	31 567	4 191	13%
Fonds de commerce	954	1 083	-129	-12%
Logiciel	628	517	111	22%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 123	26	1%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Bâtiment Agence Ennasr	781	781	0	0%
Bâtiment Agence Ariana	704	704	0	0%
Bâtiment Agence SfaxII	759	759	0	0%
Matériel de transport	835	777	58	7%
Matériels de bureau et informatique	3 768	3 612	156	4%
Mobilier de bureau	1 065	947	118	12%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	8 646	7 672	974	13%
Travaux et agencements en cours	6 434	3 557	2 877	81%
A déduire	-14 619	-12 778	-1 841	14%
Amortissements cumulés	-14 268	-12 717	-1 551	12%
Provisions immobilisations (*)	-351	-61	-290	475%
Valeur comptable nette des immobilisations	21 139	18 789	2 350	13%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

Note 7 – Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2012 à 28 261 mDT contre 27 155 mDT à fin 2011, soit une augmentation nette de 1 106 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 587	2 755	-168	-6%
Les comptes de l'Etat (*)	19 281	21 994	-2 713	-12%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	133	138	-5	-3%
Débiteurs divers et autres actifs	955	9 468	-8 513	-90%
Comptes de régularisation	11 251		11 251	
Participations dans des sociétés en liquidation	1 272	1 273	-1	0%
Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2010	955	795	160	20%
Immobilisations destinés à la vente	496		496	
Total brut	36 929	36 422	507	1%
A déduire	-8 668	-9 267	599	-6%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-958	-881	-77	9%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2010	-503	-434	-69	16%
Produits différés des créances sur l'Etat(**)	-6 239	-6 983	744	-11%
Total net des autres postes d'actif	28 261	27 155	1 106	4%

(*) Principalement :

- 14 969 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (10 215 mDT loi de finances 1999& 4 752 mDT bonifications d'intérêts 2002)

- le reliquat correspond au solde des crédits d'impôts, des acomptes provisionnels nets des retenues à la source à payer.

(**) *Correspondent aux agios réservés en couverture des créances prises en charge par l'Etat d'un montant de 6 239 mDT. Au 31/12/2011, cette couverture a été présentée en tant qu'éléments des autres passifs (PA5).*

PASSIF

Note 8 – Banque centrale et CCP

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 41 593 mDT contre 91 000 mDT au 31/12/2011, soit une baisse de 49 407 mDT :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variations	
emprunt de la BCT auprès de la BTK	41 000	91 000	-50 000	-55%
avoirs de la BCT auprès de la BTK	593		593	
Total	41 593	91 000	-49 407	-54%

Note 9 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 45 180 mDT contre 32 491 mDT au 31 Décembre 2011, soit une hausse de 12 689 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	25 000	16 852	8 148	48%
Emprunts en devises(*)	19 542	4 498	15 044	
Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers	303	11 127	-10 824	-97%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires et financiers	335	14	321	2293%
Total	45 180	32 491	12 689	39%

(*) Correspond à concurrence de 15 446 mDT à un placement BPCE IOM.

Note 10 – Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 784 896 mDT contre 608 127 mDT au 31 Décembre 2011, soit une augmentation de 176 769 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	127 725	120 646	7 079	6%
- Comptes d'épargne de la clientèle	63 490	47 708	15 782	33%
- C/C des non résidents en devises	35 215	19 556	15 659	80%
- Comptes indisponibles	12 446	2 665	9 781	367%
Comptes de dépôts à terme	526 377	398 075	128 302	32%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	19 644	19 477	167	1%
Total brut	784 896	608 127	176 769	29%

Note 11 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 125 234 mDT au 31 Décembre 2012 contre 62 306 mDT au 31 Décembre 2011 soit une augmentation de 62 927 mDT, correspondant principalement à l'émission de l'emprunt obligataire 2012 pour un montant de 70 000 mDT et aux remboursements durant la période, détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin 2011	A fin Décembre 2012		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	46 035		3 966	42 070
Emprunt Obligataire 2012		70 000		70 000
Total emprunt locaux	46 035	70 000	3 966	112 070
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	10 940	0	2 734	8 205
Ligne PME Italienne	2 866		455	2 410
Emprunt BEI	305	0	149	156
Total ressources spéciales	14 111	0	3 338	10 771
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2 160	549	316	2 393
Total rubrique	62 306	70 549	7 620	125 234

Note 12 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2012 le montant de 40 687 mDT contre 16 281 mDT à fin 2011, soit une hausse de 24 406 mDT, ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Créditeurs divers	2 420	2 726	- 306	- 11,2%
Charges à payer (*)	4 441	1 788	2 653	148,4%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	1 423	983	440	44,7%
Les comptes de régularisations	28 498	8 924	19 574	219,3%
Provisions pour congés à payer	1 687	1273	414	32,5%
Provisions pour risques et charges (**)	788	587	201	34,2%
Provision pour IDR(***)	1 430		1 430	
Total brut	40 687	16 281	24 406	149,9%

(*) L'IS est calculé selon le minimum d'impôt tel que prévu par l'article 12 de loi de promulgation du code de l'IRPP et de l'IS.

(**) Correspond essentiellement à une provision pour litige avec un ancien cadre de la banque à concurrence de 334 mDT et à une provision au titre de l'affaire relative aux retraits guichets frauduleux à l'agence Sfax 2 pour le montant de 282 mDT.

(***) Correspond aux provisions pour indemnités de départ à la retraite constituées en 2012 pour un montant de 1 430 mDT (Cf. Note 3.7 ci-haut).

CAPITAUX PROPRES

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2012, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité. Le capital de la banque a subi en 2007 un changement au niveau de son actionariat à la suite de l'acquisition par Financière OCEOR devenue BPCE IOM (Groupe BPCE) de 60 % des actions, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2011	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2012
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2012 totalisent 167 804 mDT contre 164 861 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 2 943 mDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéficiés exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2011	100 000	8 877	592	3 713	11 643	39 993	20	23	164 861
Réserves Légales généraux									0
Dotation au fonds social									0
Opérations sur fonds social				-460					-460
Résultat à reporter		2	-592	500			113	-23	0
Distribution de dividendes									
Résultat de l'exercice 2012								3 403	3 403
Solde à fin Decembre 2012	100 000	8 879		3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 804

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	149	-29	-19%
Aval de billets de trésorerie	6 300	5 300	1 000	19%
Avals, cautions & autres garanties données	105 156	85 865	19 291	22%
Total	111 576	91 314	20 262	22%

Note 15 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Engagements de financements donnés	29 992	11 244	18 748	167%
Total	29 992	11 244	18 748	167%

Note 16 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Garantie de rembours. du crédit ETAP (F.OCEOR)		1 490	-1 490	-100%
Garantie de remboursement des crédits	5 792	7 121	-1 329	-19%
Autres Garanties		599	-599	-100%
Total	5 792	9 210	-3 418	-37%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} Janvier à fin Décembre 2012 s'élève à 39 367 mDT contre 34 856 mDT à fin Décembre 2011, soit une hausse de 4 511 mDT représentant 13%.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

Note 17 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 57 328 mDT a fin Décembre 2012 contre 45 743 mDT pour la même période en 2011, soit une augmentation de 11 585 mDT (25%), détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	621	1 132	-511	-45%
Intérêts des comptes débiteurs	7 803	6 568	1 235	19%
Intérêts des crédits à court terme	12 989	10 437	2 552	24%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	34 167	26 061	8 106	31%
Commissions d'engagement	59	91	-33	-36%
Commissions sur cautions & avals	1 690	1 454	236	16%
Total	57 328	45 743	11 585	25%

Note 18 – Commissions

Les commissions perçues pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012 totalisent 10 288 mDT contre 5 985 mDT à fin Décembre 2011, ayant augmenté de 4 303 mDT soit 72 %, détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 576	1 676	900	54%
Commissions sur opérations bancaires dinars	4 956	2 901	2 055	71%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	2 756	1 408	1 348	96%
Total	10 288	5 985	4 303	72%

- Détail des commissions d'étude et gestion (en mDT)

Intitule	Dec.2012	Dec.2011	VAR	%
COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A C.T.	165	238	-73	-31%
COMMISSIONS D'ETUDE S/CREDITS DE GESTION	890	809	81	10%
COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A M.T.	337	169	168	99%
COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A L.T.	1 185	460	725	158%
	2 577	1 676	901	54%

- Détail des commissions sur les opérations bancaires en dinar (en mDT)

type	Dec.2012	Dec.2011	Variation	
autres commissions	32	14	18	129%
commissions monétaires	192	166	26	16%
commissions moyens de paiement	2 554	1 404	1150	82%
commissions par anticipation	224	57	167	293%
Frais d'assurances	7	7	0	0%
frais et commissions sur comptes	1 946	1 254	692	55%
Total général	4 956	2 901	2 055	71%

Note 19 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2012 un montant de 3 306 mDT contre 2 312 mDT à fin Décembre 2011, soit une hausse de 994 mDT résultant principalement de la hausse des gains sur les opérations de change de la salle de marché pour 957 mDT :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Solde en gains sur opérations financières (change)	2 498	1 541	957	62%
Plus value sur titres commercial (actions)		190	-190	-100%
Intérêts sur Bons de trésor	808	581	227	39%
Total	3 306	2 312	994	43%

Note 20 – Revenus du portefeuille-titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2012 un montant de 4 565 mDT contre 9 282 mDT à fin Décembre 2011, soit une baisse de 4 717 mDT résultant principalement de la diminution des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA" pour 4 950 mDT (6 500 mDT en 2011 contre 1 550 mDT en 2012).

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Filiales de la Banque	3 932	8 516	-4 584	-54%
Autres participations	633	766	-133	-17%
Total	4 565	9 282	-4 717	-51%

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Div 2012	Div 2011	variation
El Istifa	1 550	6 500	-4 950
AIL	380	400	-20
SICAR	320		320
SICAV	13	13	0
STPI	750	1 050	-300
Tunis Center	341	341	0
SICAF	396	25	371
SCIF		200	-200
SOTULUB	80	91	-11
VERITAS	43	32	11
SPFT CARTHAGO	56	67	-11
APAVE	22	41	-19
TANKAGE	238	173	65
STEG INTERNATIONAL	38	25	13
TECI	35	29	6
SPPI	6		6
SFAX ELJADIDA	0	87	-87
total	4 268	9 074	-4 806

Note 21– Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2012 un montant de 35 651 mDT contre un montant de 28 204 mDT pour la même période en 2011, soit une augmentation de 7 447 mDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 304	1 148	3 156	275%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	3 475	2 856	619	22%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	328	426	-98	-23%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	2 591	21 343	-18 752	-88%
Intérêts des comptes des correspondants locaux	24 785	2 069	22 716	1098%
Prime de couverture de risque de change	169	362	-194	-53%
Total	35 651	28 204	7 447	26%

Note 22 – Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2012 ont atteint un montant de 469 mDT contre 262 mDT pour l'exercice 2011 soit une hausse 207 mDT, se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	101	107	-6	-6%
Commissions sur opérations bancaires dinars	227	0	227	
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	0	8	-8	-100%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	141	147	-6	-4%
Total	469	262	207	79%

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à 9 085 mDT à fin Décembre 2012 contre 14 679 mDT pour la même période en 2011 soit une baisse de 5 595 mDT :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Provisions sur les créances de la clientèle	7 118	9 709	-2 591
Provisions collectives	1 377	4 000	-2 623
Provisions pour risques et charges	615	533	83
Pertes sur créances		438	-438
Total des provisions affectées	9 110	14 679	-5 570
Reprise des provisions sur créances			0
Reprise des provisions sur risques Divers	25		25
Total	9 085	14 679	-5 595

Le cout de risque est composé des dotations aux provisions à base individuelle pour 7 118 mDT, dotations aux provisions à base collective de 1 377 mDT et d'un reliquat correspondant aux dotations aux provisions pour risques et charges pour un montant de 615 mDT :

<i>intitulé</i>	<i>Dec.2011</i>			<i>Dec.2012</i>		
	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>net</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>net</i>
Provisions individuelles	16 692	6 983	9 709	14 792	7 674	7 118
Provisions collectives	4 000		4 000	1 377		1 377
Total provisions	20 692	6 983	13 709	16 169	7 674	8 495

Note 24 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement présente un solde positif 758 mDT au titre de l'exercice 2012 contre un montant négatif 910 mDT pour l'exercice 2011, soit une baisse de 1 668 mDT expliquée principalement par la reprise des provisions pour dépréciation des titres de participation « Le RIBAT » pour un montant de 745 mDT.

Note 25 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2012 à 1 110 mDT contre 1 185 mDT au titre de la même période en 2011, soit en baisse de 75 mDT (6%) :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	826	873	-47	-5%
Autres produits	284	312	-28	-9%
Total	1 110	1 185	-75	-6%

Note 26 – Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2012 la somme de 17 882 mDT contre 13 700 mDT à fin Décembre 2011, soit en augmentation de 4 182 mDT (31%) :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Salaires & appointements	12 957	10 950	2 007	18%
Charges sociales	3 306	2 573	733	28%
Autres frais & charges liés au personnel	189	177	12	7%
Indemnité de départ à la retraite	1 430		1 430	
Total	17 882	13 700	4 182	31%

Note 27 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2012 un montant de 8 695 mDT contre un montant de 5 439 mDT à fin Décembre 2011, soit une augmentation de 3 256 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
Impôts & taxes	560	268	292	109%
Travaux, fournitures & services extérieurs	7 409	4 586	2 823	62%
Transport & déplacements	726	585	141	24%
Total	8 695	5 439	3 256	60%

Note 28 - Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ont atteint à fin Décembre 2012 un montant de 2 125 mDT contre un montant de 1 773 mDT au titre de la même période 2011, soit une augmentation de 352 mDT.

Cette augmentation est principalement expliquée par les dotations aux provisions d'un montant de 351 mDT constituées au titre des avances sur commandes d'immobilisations payées en 2007 suite à l'acquisition du logiciel Global Banking.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 29 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2012 un solde négatif de 4 782 mDT contre un solde négatif de 58 863 mDT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2012	31/12/2011
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	36 122	36 449
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	10 361	6 529
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-51 266	-101 841
Total	-4 782	-58 863

Note 30 – Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL :

- La BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme, un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2012 à 27 301 KDT. Les créances rattachés d'élèvent au 31/12/2012 à 290 KDT.

A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2012 :

- 1 135 KDT sur les prêts MLT.
- 13 KDT au titre des moyens de paiement.

- Les commissions d'étude et de gestion facturées à l'AIL au cours de 2012 s'élèvent à 23.5 KDT et les autres commissions sur opérations bancaires en dinars facturées à l'AIL au cours de 2012 s'élèvent à 56 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant débiteur de la société « AIL» pour un montant de 2 078 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2012 s'élève à 164 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 64 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 12 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 73 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 42 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 d'un montant de 104KDT
 - (2) Deux Voitures JETTA Matricule 4287 TU 150 et 4290 TU 150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 34 KDT chacune.
 - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 22 KDT Chacune.
 - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquis le 05/09/2011 d'un montant de 26 KDT Chacune.
 - (5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquis le 19/12/2011 d'un montant de 59KDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 345 KDT au 31-12-2012.

Opérations réalisées avec El ISTIFA :

- La banque a conclu avec « El ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 27 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 38 KDT.
- La banque affecte au profit de « El ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 219 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF:

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 26 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un placement de 300 KDT d'Univers Participations SICAF. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 11 KDT et les intérêts servis à la société « Univers Participations SICAF au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 10 KDT.

Opérations réalisées avec la SCIF:

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts pour un montant de 322 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 66 KDT.
- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.
- La BTK a confié à la SCIF le montage de son emprunt obligataire « BTK 2012 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 72 KDT au titre de l'exercice 2012.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 111 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 2 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2012 à 111 KDT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la « STPI », pour un montant de 46 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 5 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant de 1 500 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 94 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2012 à 95 KDT.
- Les comptes d'exploitation de la BTK inclus un montant de 57 KDT relatifs à des intérêts des DAT de STPI échu en 2012.
- La BTK a accordé en 2012 à la « STPI » un crédit à long terme. Le montant débloqué au 31/12/2012 s'élève à 656 KDT. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 4 KDT.

Opérations réalisées avec Tunis CENTER

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 9KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 2 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts à terme au profit de « Tunis CENTER », pour un montant de 1 000 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 44 KDT

- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2012 s'élève à 110 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 12 KDT.
- Les comptes d'exploitation de la BTK inclus un montant de 23 KDT relatifs à des intérêts des DAT de Tunis center échu en 2011.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un emprunt adossé à des crédits en devises de la société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la BTK pour un montant de 15 446 KDT.se détaillant comme suit :

(1) Un emprunt de 6000KUSD ;

(2) Un emprunt de 3000 KEURO ;

A cet effet, les intérêts servis au titre de dépôt au 31 Décembre 2012 s'élèvent à 84 KDT.

- La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 200 KDT. Des frais de déplacement ont également été facturés pour un montant de 46 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des placements à terme de 2 468 KDT de la société « KUWAIT INVESTMANT AUTHORITY» (du 18/07/2012 au 18/07/2013). A cet effet, les intérêts servis à la société « KUWAIT INVESTMANT AUTHORITY » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 52KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « EL EMAR », pour un montant de 15 DT.
- La BTK a accordé en 2012 à la société « EL EMAR » un crédit à long terme. Le montant débloqué au 31/12/2012 s'élève à 463 KDT. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 4 KDT.

Les commissions d'étude et de gestion facturées à la société « EL EMAR » au cours de 2012, s'élèvent à 11 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des placements à terme de 1000 KDT de la société « MEDAI ». A cet effet, les intérêts servis à la société « MEDAI » au 31 Décembre 2012 s'élève à 39KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « MEDAI », pour un montant de 38 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant débiteur de la société « ST2S », pour un montant de 1085 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à la société « ST2S » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 40KDT.
- La société « ST2S » présente au 31/12/2012 des impayés sur découvert mobilisé de 400 KDT. A cet effet, les produits facturés au titre de 2012 s'élèvent à 6KDT.

Note 31 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs postérieurs à la clôture pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012.

Banque Tuniso-Koweitienne



البنك التونسي الكويتي

 GROUPE BPCE

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Avril 2013

RAPPORT GENERAL

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

*Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE*

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 205 395 mille dinars et un bénéfice net de 3 403 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données

dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2013

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1) Conventions et opérations n'ayant pas encore été autorisées par le conseil d'administration

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 200 KDT. Des frais de déplacement ont également été facturés pour un montant de 46 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires.

2) Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2012 :

a. Convention de partenariat avec l'AIL

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5 %
$T < 9\%$	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2012, aucune opération de crédit-bail n'a été engagée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

b. Convention cadre de distribution avec la « SCIF »

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

c. Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

d. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

e. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et

rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

f. Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL »

La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :

- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporté par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaissés par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Au 31/12/2012, la Banque n'a encore bénéficié d'aucune rétrocession de commissions au titre du présent accord.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

g. Autres opérations

- En 2012, la société « Technology Shared Services Méditerranée » a facturé à la BTK le montant de 381 KDT au titre de l'hébergement et la fourniture de service d'infrastructure pour la période allant du 01/05/2012 au 31/12/2012.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013.

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². A ce titre, les loyers mensuels retenus sont les suivants :

- Agence Sousse 2 : 700 DT ;
- Agence Nabeul : 1 000 DT ;
- Agence Gabes : 350 DT ;

Les contrats de location n'étant pas encore signés, aucun produit de location n'a été perçu au titre de l'année 2012.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

- En 2012, la BTK a acquis auprès d'AIL un véhicule de marque AUDI A4 pour le montant de 35 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/09/2012.

- La BTK a confié à la SCIF le montage de son emprunt obligataire « BTK 2012 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 72 KDT au titre de l'exercice 2012.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire, dont l'arrêté des modalités et des conditions a été délégué à la direction générale par le Conseil d'Administration réuni en date du 23/03/2012.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 :

1) Opérations réalisées avec l'Arab International Lease (AIL) :

-La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2012 s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2012 s'élève à 64 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 73 KDT

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 42 KDT.

2) Opérations réalisées avec EL ISTIFA :

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 27 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 219 KDT.

3) Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER :

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au cours de 2012 s'élève à 110 KDT.

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 12 KDT.

4) Autres opérations :

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.

- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2012, le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 111 KDT.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élevé au titre de l'exercice 2012 à 95 KDT.
- La Banque a conclu en date du 23/11/2011, une lettre de mission avec la société « PRAMEX INTERNATIONAL » filiale du groupe BPCE dont l'objet consiste à procéder pour le compte de la BTK à l'évaluation de la participation de cette dernière au capital de la société Tunis Center. Cette prestation a été autorisée par le conseil d'administration (décision N° 9.2-06-2011) réuni en date du 29/06/2011.

Pour la réalisation de sa mission, « PRAMEX INTERNATIONAL » sera rémunérée sur la base d'un forfait fixe de 11 mille Euro H.T. payable comme suit :

- 50% à la signature de la lettre de mission
- 50% à la remise du rapport d'évaluation

Le montant payé en 2011 est de 4 675 Euro. Au 31/12/2012, le montant total de la convention a été payé, soit 9 350 Euro (correspondant au montant HT de la convention net des retenues obligatoires).

C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Suite à la décision du conseil d'administration en date du 18 Novembre 2011, ayant eu pour effet de mettre fin aux fonctions du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint en poste, a été désigné pour assurer la Direction Générale de la Banque jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général. Cette décision n'a prévu aucune indemnité spécifique au titre de ces pouvoirs.
- Le conseil d'administration du 16 Février 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général. Celui-ci a pris effectivement ses fonctions à partir du 5 Mars 2012. Sa rémunération a été fixée en vertu de la même décision du conseil d'administration.
Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction, la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé et une partie variable calculée au prorata de sa présence à la BTK et dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis.
- Le conseil d'administration du 16 Février 2012 a décidé de nommer deux nouveaux Directeurs Généraux Adjoints. Ceux-ci ont pris effectivement leurs fonctions à

partir du 20 Février 2012. Leur rémunération a été fixée en vertu de la même décision du conseil d'administration. Cette rémunération se détaille ainsi :

- 1^{er} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), une partie variable, l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;
 - 2^{ème} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), une partie variable, l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue ;
- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2012.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur général		Collège des directeurs généraux adjoints		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	565 868	189 000	403 579	0	265 000	265 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-			-	-
Autres Avantages à long terme	-	-			-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-			-	-
Paiements en actions	-	-			-	-
TOTAL	565 868	189 000	403 579	0	265 000	265 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2013

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF